

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du vendredi 01 avril 2016

L'an deux mil seize, le premier avril à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune d'ANGICOURT étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après Convocation légale, sous la présidence de Michel DELAGRANGE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Mars 2016

Etaients présents : Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,
Mmes Béatrice DUPUIS, Nathalie CHAMPENOIS, Mrs Francis ANTOINE, Jean-Marc DELHOMMEAU,
Jean-Pierre FREMONT Adjoints,

Mrs Alain BONNEAU, Laurent RUHAUT, Jessie WALBECQ, Mmes Martine JUNGBLUTH, Valérie LOUIS dit SULLY, Dominique ALDEBERT

Absents excusés : (Christine LEVEQUE donne pouvoir à Mme DUPUIS Béatrice), (Audrey FOUZ donne pouvoir à Jean-Marc DELHOMMEAU), (Yannick LE DRIANT donne pouvoir à Nathalie CHAMPENOIS), (Pascal POINDRON donne pouvoir à Jessie WALBECQ),

Absents : Mme BIMONT Isabelle, Mr Eric CHARLES,

Madame Béatrice DUPUIS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande l'assentiment du conseil municipal concernant le compte rendu du précédent conseil municipal du 07 Mars 2016 ; celui-ci approuve le contenu à l'unanimité, dont 4 pouvoirs.

Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Achat d'un terrain par la commune

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité dont 4 pouvoirs

I – Présentation de la Vidéo protection

Monsieur COPPEAUX fait une présentation aux membres du conseil de la Vidéo protection qui va être installée sur la commune d'Angicourt

Dans un premier temps, Monsieur COPPEAUX retrace la procédure de désignation du fournisseur retenu : société Bernard DACHÉ

Dans un second temps, Mr COPPEAUX présente le matériel technique retenu :

- Caméra
- Choix d'alimentation électrique
- Réseau de transmission des données

Il indique les emplacements retenus pour l'installation des caméras avec comme souci premier d'avoir un accès aux entrées et sorties des routes de la commune.

Pour information Monsieur COPPEAUX rappelle que seules les personnes habilitées par arrêté préfectoral pourront accéder à la lecture des images obtenues par la vidéo protection.

II – Votes Budget Communal

Compte de Gestion 2015

Monsieur le maire informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Monsieur Ernest FERRAND, receveur de Liancourt, et que le Compte de Gestion 2015 établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour, dont 4 pouvoirs,

- Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Compte Administratif 2015

Monsieur le maire présente à l'Assemblée, les résultats de l'exercice 2015 au regard du Budget Primitif du dit exercice.

Le maire ayant quitté la séance, le doyen de l'assemblée Mr FREMONT Jean-Pierre prend la présidence de la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la gestion de Monsieur le maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité pour, dont 4 pouvoirs,

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

- **Dépenses réalisées (mandats émis en 2015)** 41 958.31 €

Recettes

- **Recettes réalisées (titres émis en 2015)** 398 825.36 €

- **Report excédent de 2014** 96 232.53 €

495 057.89 €

495 057.89 € – 41 958.31 € = 453 099.58 €

Excédent Investissement de l'année 2015 : 453 099.58 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

- **Dépenses réalisées (mandats émis en 2015)** 571 451.89 €

Recettes

- **Recettes réalisées (titres émis en 2015)** 679 556.64 €

- **Report solde fonctionnement 2014** 656 863.25 €

1 336 419.89 €

$$1\,336\,419.89\text{ €} - 571\,451.89\text{ €} = 764\,968.00\text{ €}$$

Excédent Fonctionnement de l'année 2015 : 764 968.00 €

$$453\,099.58\text{ €} + 764\,968.00\text{ €} = \underline{1\,218\,067.58\text{ €}} \rightarrow \text{Excédent total}$$

Affectation du Résultat 2015

Le maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'instruction M14, il appartient au Conseil Municipal de décider, par délibération, de l'affectation de l'excédent cumulé de Fonctionnement, constaté à la fin de l'exercice. Il précise que le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Rappel des résultats du Compte Administratif 2015 :

- Excédent de Fonctionnement :	764 968.00 €
- Excédent d'Investissement :	453 099.59 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité dont 4 pouvoirs ::

- de reporter le solde de l'excédent d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2016, soit la somme de **453 099.58 €** au compte 001
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif de l'Exercice 2016, soit la somme de **764 968.00 €** au compte 002

Vote des 3 taxes communales 2016

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que la mise en place de T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique) par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte depuis le 1er janvier 2006 a entraîné une modification des taux communaux concernant la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur le Bâti et le Non Bâti ainsi que la suppression de la Taxe Professionnelle.

Le Conseil Municipal d'Angicourt, après s'être assuré que les prévisions couvrent l'ensemble de l'année, et sur proposition de Monsieur le maire, décide à l'unanimité dont 4 pouvoirs, de maintenir les taux des taxes d'imposition appliqués depuis l'exercice 2006 et vote celles-ci à hauteur de :

- Taxe d'habitation	8.44 %
- Taxe foncière (bâti)	19.05 %
- Taxe foncière (non bâti)	82.39 %

Subventions aux associations et au C.C.A.S

Vu les bilans 2015 et les prévisions budgétaires pour l'année 2016 présentées par les différentes associations,

Vu les demandes de subventions adressées au maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Angicourt, décide de verser aux associations pour l'exercice 2016 les Subventions suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif 2016 :

Associations	Subvention	Nombre de voix pour (dont 4 pouvoirs)
C.C.A.S.	7 000.00 €	13 pour dont 3 pouvoiret 3 contres dont 1 pouvoir
A.A.P.A.A.	300.00 €	15 pour et 1 abstention de vote *
Bibliothèque	3 000.00 €	13 pour et 3 abstention de vote *
Angicourt fetes et loisirs	550.00€	10 pour et 6 abstention de vote*
Association sportive d'angicourt	1 000.00€	15 et 1 abstention de vote
Art Scène	500.00 €	15 et 1 abstention de vote *
Foyer rural	3 000.00 €	11 pour et 5 abstention de vote *
A.P.E.I. de creil et sa région	100.00 €	16
Les copains d'abord	100.00 €	16
L'envol	100.00 €	16
Autres associations	8 350.00 €	16

- Abstention de vote : personne adhérente à l' association

Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal d'Angicourt adopte à l'unanimité des membres présents par 16 voix pour, dont 4 pouvoirs, le Budget Primitif de l'année 2016 arrêté à la somme de :

- 1 279 611.00 € pour les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement
- 986 900.00 € pour les Dépenses et les Recettes d'Investissement

II – Votes Budget Assainissement

Compte de Gestion 2015

Monsieur le maire informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par Monsieur Ernest FERRAND, receveur de Liancourt, et que le Compte de Gestion 2015 établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour, dont 4 pouvoirs,

- Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Compte Administratif 2015

Monsieur le maire présente à l'Assemblée, les résultats de l'exercice 2015 au regard du Budget Primitif du dit exercice.

Le maire ayant quitté la séance, , le doyen de l'assemblée Mr FREMONT Jean-Pierre prend la présidence de la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la gestion de Monsieur le maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, dont 4 pouvoirs,

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Dépenses réalisées (mandats émis en 2015) 2 976.00 €

Recettes

- Amortissement des immobilisations 18 766.00 €

- Report exercice antérieur 2014 99 184.86 €

117 950.86 €

Excédent d'Investissement de l'année 2015 : 114 974.86 €

EXPLOITATION

Dépenses (mandats émis en 2015)

- Dotation aux Amortissements 18 766.00 €

- Entretien réseau pluvial

Contrat Assainissement 3 120.23 €

-Report déficit année 2014 6 909.79 €

28 796.02 €

Recettes (titres émis en 2015)

- Redevance communale Assainissement 10 215.70 €

- Raccordements réseau assainissement -

10 215.70 €

Déficit d'Exploitation de l'année 2015 : 18 580.32 €

114 974.86 € - 18 580.32 € = 96 394.54 € ⇒ Excédent total

Affectation du Résultat 2015

Le maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'instruction M49, il appartient au Conseil Municipal de décider par délibération de l'affectation de l'excédent cumulé d'exploitation, constaté à la fin de l'exercice. Il précise que le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Rappel des résultats du Compte Administratif 2015 :

- Excédent d'investissement : 114 974.86 €
- Déficit d'Exploitation : 18 580.22 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de reporter l'excédent d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2016 soit la somme de **114 974.86 €** au compte 001
- de reporter le déficit de la section d'exploitation au Budget Primitif de l'Exercice 2016, soit la somme de **18 580.32 €** au compte 110 (002)

Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal d'Angicourt adopte à l'unanimité des membres présents par 16 voix pour, dont 4 pouvoirs, le Budget Primitif de l'année 2016 arrêté à la somme de :

- 41 347.00 € pour les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement
- 133 740.00 € pour les Dépenses et les Recettes d'Investissement

Pour la réalisation du budget 2016, et afin de provisionner les travaux nécessaires à la réhabilitation du réseau d'assainissement dont la vétusté se constate sur certaines zones, le conseil municipal à l'unanimité pour dont 4 pouvoirs décide :

- Relevé la taxe forfaitaire de raccordement au réseau public à 1 800.00€
- D'augmenter la taxe de redevance assainissement de 0.15 € ce qui porte la taxe à 0.35€
- D'effectuer un transfert de la section de fonctionnement du budget communal (M14) pour un montant de 20 000.00€ vers la section de fonctionnement du budget assainissement (M49)

III – médaille du travail

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail, modifié par le décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000,
- Vu le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,
- Vu le décret n° 88-309 du 28 mars 1988 modifiant certaines dispositions du Code des Communes relatives à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,
- Vu le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale La médaille d'honneur régionale, départementale et communale récompense les services rendus aux collectivités territoriales sous conditions d'ancienneté.

La durée des services requise pour les obtenir a été alignée sur celle retenue pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail.

La médaille comporte trois échelons :

- Soit 20 années pour le 1er échelon : médaille d'argent
- Soit 30 années pour le 2ème échelon : médaille de vermeil
- Soit 35 années pour le 3ème échelon : médaille d'or
- Pour être éligible, l'agent doit avoir capitalisé le temps nécessaire à l'obtention de la médaille au sein de la commune d'Angicourt

L'agent communal devra effectuer une démarche personnelle auprès de la Préfecture. Une fois le diplôme délivré par la Préfecture, l'agent devra acquérir la médaille par ses propres moyens s'il le désire.

La Collectivité versera ensuite la gratification.

Monsieur le maire propose d'attribuer les sommes suivantes suivant le tableau suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité pour,

- VALIDE le principe du versement d'une gratification aux agents communaux récipiendaires de la médaille d'honneur départementale, régionale et communale ;
- DIT que la gratification se fera sous forme de prime ;
- FIXE les montants suivants : 200 € (20 ans) ; 300 € (30 ans) ; 400 € (35 ans) ;

IV – Questions Diverses

Changement poutrelle stade de foot

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'en date du conseil municipal du 05/02/2016 il avait été reconnu urgent de remplacer la poutre en bois au stade de football,

Monsieur le maire précise le conseil avait demandé l'établissement d'un devis d'une poutrelle métallique.

Durant le conseil du 07/03/2016, l'entreprise soumissionnée a expliqué l'incompatibilité technique d'une charpente en bois et d'une poutrelle métallique et le conseil a opté pour une poutrelle en bois

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'urgence à remplacer la poutre.

Monsieur le maire a fait établir 2 devis qui sont présentés ce jour :

-		
Société CTA	2 729.70 € H.T.	3 725.64€ TTC
Société JD	4 280.00 € H.T.	5 136.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 4 pouvoirs, choisit la société C.T.A (Charpentes Traditionnelles Adaptées)

Changement de coffret électrique école

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de remplacer le coffret électrique aux écoles. Monsieur le Maire présente au conseil les 2 devis établis :

Société LONGUELEC	1 818.43€
Société W.MOLLET	1 300.82€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 4 pouvoirs, retient le devis de la société LONGUELEC

Achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame COMBES a proposé à la Commune d'Angicourt de vendre à la Commune un terrain d'une profondeur de 9 m de largeur et 40 m de longueur et d'une superficie de 350 à 400 m2 environ et dont le bornage est en cours actuellement.

Le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir la dite parcelle pour 21 000 € .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 16 voix pour dont 4 pouvoirs :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire
- DECIDE d'acquérir ce terrain
- AUTORISE que les frais de géomètre et de notaire soient supportés pour moitié par la commune et par Madame COMBES Claudine pour l'autre moitié
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition auprès du notaire de Madame COMBES qui sera chargé de la vente
- CERTIFIE que les crédits prévus au Budget Primitif 2016 sont suffisants pour permettre ces acquisitions

Monsieur DELHOMMEAU demande un engagement officiel du vendeur

Point Rencontre Jeunesse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Murielle PERRAS – JUPIN a adressé un courrier de sollicitation de la commune pour créer un PRJ (Point Rencontre Jeunesse).

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il n'y a pas de solution technique : pas de locaux à mettre à disposition pour la création d'un PRJ à l'heure actuelle sur la commune.

Le conseil municipal regrette à la majorité de ne pouvoir accéder à cette sollicitation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h30.

Le maire,

Michel DELAGRANGE

Liste délibérations :

- n° 2016/8 : Approbation compte de gestion budget communal 2015
- n° 2016/9 : Approbation compte administratif budget communal 2015
- n° 2016/10 : Affectation du résultat 2015 budget communal
- n° 2016/11 vote des 3 taxes communales 2016
- n° 2016/12 subventions aux associations et au C.C.A.S.
- n° 2016/13 Budget primitif 2016 budget communal
- n° 2016/14 Approbation compte de gestion budget assainissement 2015
- n° 2016/15 Approbation compte administratif budget assainissement 2015
- n° 2016/16 Affectation du résultat 2015 budget assainissement
- n° 2016/17 budget primitif 2016 budget assainissement
- n° 2016/18 budget primitif 2016 budget assainissement
- n° 2016/19 Instauration de médailles du travail
- n° 2016/20 Changement poutrelle stade de foot
- n° 2016/21 Changement coffret électricité école
- n° 2016/22 Achat de terrain
-

Membres présents le 01/04/2016	Signatures
Michel DELAGRANGE	
Béatrice DUPUIS	
Jean-Marc DELHOMMEAU	
Francis ANTOINE	
Jean-Pierre FREMONT	
Nathalie CHAMPENOIS	
Alain BONNEAU	
Christine LEVEQUE	Procuration Mme Béatrice DUPUIS
Dominique ALDEBERT	
Martine JUNGBLUTH	
Valérie LOUIS DIT SULLY	
Laurent RUHAUT	
Audrey FOUZ	Procuration Mr Jean-Marc DELHOMMEAU
Yannick LE DRIANT	Procuration Mme Nathalie CHAMPENOIS
Pascal POINDRON	Procuration Mr Jessie WALBECQ
Jessie WALBECQ	